



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 07 MAI 2018



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3729 du 27 mars 2018 de l'honorable député Monsieur Léon Gloden, concernant le repos hebdomadaire des chauffeurs de poids lourds, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire N° 3729 du 27 mars 2018 de Monsieur le Député Léon Gloden

Par sa question parlementaire, l'honorable député Léon Gloden souhaite avoir des informations concernant le repos hebdomadaire des chauffeurs de poids lourds et les parkings pour poids lourds.

Il est d'un fait que le phénomène décrit par l'honorable député est généralement en augmentation en Europe et le Luxembourg n'en est malheureusement pas épargné.

Ainsi, la Police grand-ducale a constaté ces dernières années une augmentation réelle du nombre des chauffeurs passant leur repos hebdomadaire normal à bord de leur véhicule, sans cependant disposer de chiffres concrets.

De même, l'Administration des ponts et chaussées a constaté de façon générale que la fréquentation des aires de services situées le long de nos autoroutes par des poids lourds est en hausse permanente. L'Administration des ponts et chaussées ne dispose cependant pas de statistiques sur les itinéraires, ni les coutumes de stationnement des poids lourds en question.

Au port de Mertert, un besoin croissant en places de stationnement pour poids lourds est également à observer. Ce besoin est cependant à voir du moins en très grande partie en relation avec les activités portuaires.

En ce qui concerne l'aménagement de parkings pour poids lourds, les initiatives suivantes sont à mentionner.

L'Aire de Berchem étant particulièrement fréquentée par les chauffeurs de poids lourds, l'Administration des ponts et chaussées est en train d'y augmenter la capacité de stationnement de poids lourds sur le côté ouest par la construction d'un parking intelligent et partiellement sécurisé. Si ce projet pilote fera ses preuves, le principe pourrait être étendu à l'avenir à d'autres aires de services.

Au port de Mertert, certaines mesures concernant la sécurité et la santé sont également en cours de réalisation pour offrir de meilleures conditions de stationnement aux chauffeurs de poids lourds.

Enfin, l'ancien site du terminal intermodal de Bettembourg est actuellement en cours de transformation en un centre routier sécurisé, disposant à terme d'une zone de parking d'environ 350 places, d'une station-service multicartes, d'un shop de première nécessité et d'un shop social avec possibilité de restauration rapide, de sanitaires et d'une zone de détente ou zone verte. Ce site, entièrement sécurisé, sera cependant réservé aux seuls usagers du nouveau terminal intermodal de Bettembourg-Dudelange et du parc logistique. Il a pour objectif de permettre aux camionneurs, usagers du terminal et du parc logistique, de prendre leurs pauses et repos en disposant des services nécessaires sur un périmètre délimité, évitant ainsi une circulation dans les rues et zones industrielles aux alentours.